



# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).	
Pour la Colonie.	
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00	
Union Postale	
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00	

FERNAND MAZIER  
DIRECTEUR  
Quai de la Roncière

PRIX DES ANNONCES

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

### LA FRANCE ET LE VATICAN

Lorsque, voilà deux mois, j'ai commencé de causer avec les aimables lecteurs du "Réveil Saint-Pierrais", sur les rapports de la religion et de la politique et que j'ai essayé de définir le mode de relations qui convenait désormais d'établir entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, je ne me doutais certes pas que mes études devaient entrer à bref délai dans le domaine de l'actualité la plus brûlante.

Sans doute, il était aisément de prévoir, d'après de récents événements, qu'une modification prochaine s'imposait au pacte concordataire qui lie dans une certaine mesure — et malheureusement en des termes trop imprécis — l'Etat français à la cour de Rome. Et, faute d'être en puissance par mes seuls moyens d'indiquer une solution complète à ce problème qui se posait impérieusement devant l'opinion publique, j'ai essayé — on me rendra cette justice, je pense, — d'exposer équitablement la situation et de dégager d'un ensemble de faits quelques réflexions pratiques.

Mais qui donc eut pu deviner alors que d'un état de choses qui durait depuis longtemps et était susceptible de se maintenir encore, sortirait si vite un conflit dont on ne sait à l'heure actuelle mesurer toute l'étendue et entrevoir toutes les conséquences?

Les plus habiles politiques n'envisaient que comme assez lointaine l'éventualité d'une rupture entre la France et le Vatican. Il y avait bien des tiraillements de part et d'autre; mais de tout temps il y en eut, et même de plus graves que de nos jours. Personne ne s'inquiétait donc d'une situation qui n'apparaissait pas trop menaçante. Aussi tout le monde présentement se trouve-t-il pris au dépourvu.

..

Je résume brièvement les faits qui ont donné au conflit toute son acuité et ont mis au vif la question des rapports entre l'Église et l'Etat.

Deux évêques français, M. Le Nordez, évêque de Dijon, et Geay, évêque de Laval, sont depuis plusieurs mois en lutte ouverte avec les fidèles de leur diocèse respectif. A Dijon, on accuse M. Le Nordez d'être franc-maçon; à Laval, M. Geay d'être trop.... galant. Que faut-il penser de ces accusations? Ce n'est pas à moi de le dire. Peut-être, tout simplement, tient-on rigueur à ces deux prélat de ce que l'on appelle leur libéralisme; peut-être certains cléricaux ont-ils voulu se venger du refus formel de M. Le Nordez et Geay de prendre part

aux luttes électoralles de leur région. Dans ce cas, on n'aurait qu'à féliciter hautement les évêques de leur courageuse attitude. Mais encore une fois je ne réponds de rien. Du reste, la question est plus haute qu'une affaire personnelle. Qu'importe après tout si M. Le Nordez a eu des rapports épistolaires avec le Grand Orient, et M. Geay avec une aimable carmélite! Ce n'est pas pour cela, j'imagine, qu'on va dénoncer, avec grand fracas d'excommunications, ce pauvre Concordat vieux d'un siècle et qui a déjà subi pas mal d'accrocs.

Mais voici où la question se corse. Le nouveau pape Pie X est un intransigeant et son secrétaire d'état, M. Merry del Val, n'est pas moins entêté que lui. D'un commun accord, ils décident d'appeler à Rome les deux évêques incriminés et les avertissement d'avoir à se disculper au plus tôt des accusations portées contre eux. Naturellement, ils feignent d'ignorer en cette occurrence le Gouvernement français lequel, ayant participé à la nomination des prélat, a l'indiscutable droit d'intervenir dans toutes les affaires les concernant. Chose singulière, M. Le Nordez et Geay regimbrent. Ils refusent de se rendre à la convocation pontificale et avertissent le ministre des cultes de ce qui se passe. Immédiatement M. Combes donne l'ordre aux sus-dits évêques de ne point quitter leur diocèse. Rome insiste. Paris tient bon. On se querelle, on ergote, on échange des billets aigres-doux. Chacun veut tirer à soi toute la couverture et entend avoir raison. Bref, on en vient à se tourner le dos et à s'excommunier réciproquement. Colère, menaces, rupture des relations diplomatiques, toute la lyre, quoi! En dernier lieu, surgit la formule sacramentelle: «Tout est fini entre nous! Un point, c'est tout!»

Telle est, impartiallement résumée, la situation actuelle du gouvernement français vis à vis de la cour de Rome. Qui a tort, qui a raison dans le cas qui nous occupe? Comme bien on pense, les deux parties en présence se donnent le beau rôle. Or à mon humble avis, Rome a les mêmes torts que Paris dans cette circonstance, et à un autre point de vue, Paris a autant raison que Rome.

Il est évident que le pape Pie X a gravement violé la lettre du concordat en ne consultant pas le gouvernement français sur l'opportunité des mesures à prendre à l'égard de M. Le Nordez et Geay. Tant que le pacte concordataire existe, il faut le respecter de part et d'autre. Et la France a le droit d'exiger qu'on observe littéralement cette stipulation d'après laquelle un évêque ne peut quitter son diocèse sans l'assentiment du pouvoir civil, mais à son tour le gouvernement a peut-être eu tort de greffer sur cette indéniable mais minime violation du concordat une aussi grave affaire que celle de la rupture immédiate de relations entre la France et le Vatican. Car du conflit présentement soulevé il peut sortir une série de complications fort malaisées à dénouer.

En tout cas, et de toute manière, la question des rapports de l'Église et de l'Etat en France est posée aujourd'hui d'une façon plus urgente et plus aigüe qu'elle ne fut depuis longtemps. Puisse-t-elle du moins se résoudre au mieux des intérêts français!

EUGÈNE GRELÉ  
Docteur ès lettres

P. S.— Au dernier moment, l'évêque de Dijon s'est ravisé et, sans l'autorisation du gouvernement, est parti pour Rome où on le mandait en vain depuis longtemps. Agissant ainsi et comme par un coup de tête, il s'est immédiatement aliéné les sympathies du ministère Combes qui l'a privé de son traitement et il n'est pas assuré non plus de rentrer en grâce auprès du Saint-Siège. En tout cas, ce nouvel incident n'est pas de nature à rendre moins grave le conflit entre la France et le Vatican.

E. G.

### Première Philippique pastorale

Dimanche dernier, à toutes les messes, M. le curé a fait connaître aux fidèles qu'il avait assez d'argent pour bâti l'Église sans avoir recours à qui que ce soit; qu'il avait obtenu personnellement cet argent, non à l'aide de quêtes, mais par des donations notariées stipulant formellement que l'Église serait bâtie en ciment armé et qu'elle ne pourrait jamais être affectée à un autre emploi qu'à l'exercice du culte catholique.

En réponse au Réveil, M. le Curé a aussi déclaré que le Te Deum avait été chanté pour se réjouir de ce qu'il apportait l'argent nécessaire pour construire une Église, plus belle et plus vaste que l'ancienne; que la population de Saint-Pierre avait eu un moment d'égarement, mais qu'elle se ressaisirait en reconnaissant où étaient ses véritables intérêts.

Vous ne devez écouter que la voix de vos prêtres — je ne suis ni marchand ni industriel — je suis né pauvre et je mourrai pauvre — je ne gagne que 3,500 francs et, pendant mon voyage, j'ai fait abandon de la moitié de mon traitement.

Par ailleurs, M. le curé a déclaré avec l'intention que cela soit répété qu'il était prêt pour la lutte, ( donc qu'il la reconnaît nécessaire) et puisque l'on lui refusait le terrain de l'Église il avait donation spéciale pour en acheter un; qu'il bâtitrait l'Église et qu'il en ferait don à la fabrique ayant de nombreuses années à passer parmi nous.

Un tel langage n'est pas celui qu'un prêtre doit se permettre de tenir du haut de la chaire; c'est une critique des événements qui se sont passés; c'est une provocation à un retour contre les autorités édilitaires que le pays s'est librement données.

M. l'abbé Légasse, curé de St-Pierre, fonctionnaire colonial retribué par l'Etat n'a pas le droit de tenir un tel langage même par insinuation — Avant d'être prêtre, avant d'être fonctionnaire, il est citoyen et comme tel son devoir est quels que soient ses regrets ou ses repugnances de se soumettre dans ses actes comme dans ses paroles à l'ordre de choses établi. Bien plus, comme prêtre il doit l'exemple de cette soumission que tout bon citoyen doit aux institutions de son pays, et de ne point donner le change à des âmes trop crédules, trop portées à confondre la mission spirituelle du prêtre avec ce qu'elle peut avoir de temporel. Le prêtre dans l'exercice de sa fonction sacerdotale a tout notre respect, nous ne nous permettrons de le discuter à aucun point de vue. Mais il ne peut en être de même, quand ce prêtre n'est plus qu'un fonctionnaire et que comme tel il usurpe des fonctions appartenant à une autre administration. M. l'abbé Légasse a charge d'âmes, il nous l'a dit souvent! Quelle analogie y a-t-il entre cette mission divine et celle de diriger des maçons et de surveiller le dosage d'un amalgame de pierres, de ciment et de sable? Le prêtre doit avoir d'autres préoccupations que de tels terre-à-terre, qui font critiquer son inexpérience et son insuffisance.

En prescrivant de chanter le Te Deum, en faisant organiser une manifestation pour le recevoir et une autre pour fêter aux cris de vive Monseigneur la sortie de son frère de prison. M. l'abbé Légasse a créé une agitation qu'il a essayé de faire tourner à son avantage à l'aide de quelques meneurs surchauffés par quelques coupes de champagne vidées en son honneur. Cette cohue, surtout composée de femmes et d'enfants, a parcouru les rues de la ville dans le but de molester le nouvel ordre de choses. Quand nous avançons la gravité d'un tel fait, nous sommes à même de le prouver en déclarant que cette foule conduite par les obligés de M. Louis Légasse, est allée manifester de nuit aux domiciles des Conseillers Municipaux criant bien

maigrement à bas celui ci, à bas celui là!

M. le curé dira qu'il n'est pour rien dans cette manifestation, qu'il n'y était pas; c'est cependant en son nom que le champagne a été offert; c'est l'ancien maire, M. Marie Lefèvre, avec l'entourage habituel de M. Louis Légasse, qui dirigeait le mouvement. M. l'abbé Légasse ne suppose pas que les gens sérieux ont cru un instant à la spontanéité de ces bouquets portés par des enfants. On sait que ce recrutement enfantin a été fait par M<sup>me</sup> X, M<sup>me</sup> Z etc, qui toutes, de près ou de loin, ont un intérêt urgent et immédiat à sacrifier au veau d'or.

Pourquoi jeter de la poudre aux yeux des gens? pourquoi continuer cette agitation si nuisible aux relations des uns et des autres?

Pourquoi? .... la réponse est facile: parceque l'on veut dominer par tous les moyens et que l'on n'a aucune considération pour une population de travailleurs dont la simplicité égale l'honnêteté.

On la trompe, ou du moins on veut la tromper, en lui parlant d'entente et de conciliation, ce ne sont que des mots enjoleurs. L'entente et la conciliation que l'on cherche, c'est de ne faire aucune concession, et d'imposer bon gré mal gré sa manière de faire. L'entente et la conciliation ne résident que dans des paroles vaines que l'on n'ose même pas écrire, parceque les actes, qui sont tout, sont contraires à ces paroles de paix et de conciliation. Au contraire, c'est par la menace que l'on veut se concilier les gens, croyant avoir affaire à une population de femmes qui céderait toujours parceque son organisation ne lui permettrait pas de résister à ce qu'elle réprouverait le plus.

Quel est le naïf qui se laissera prendre à ces mots ronflants d'entente et de conciliation quand il saura qu'aux cris de vive Monseigneur, on est allé crier à bas la justice! vive la prison?

Ce sont bien là des actes de molestation; sont-ils d'accord avec ces paroles d'entente et de conciliation que l'on profère à toute occasion?

La conciliation que l'on veut s'appelle de l'intimidation par de l'agitation pour faire croire qu'il y a un mouvement favorable à un nouvel ordre de choses: pure comédie que les gens sérieux négligent de prendre en considération.

Quant à nos conseillers municipaux, ce que l'on attend, ce que l'on favorise, c'est que la division se mette parmi eux; qu'ils ne perdent pas de vue que l'avenir du pays n'est pas entre les mains d'une poignée de bigotes dont la plus grande occupation est de calomnier à belles dents, avec la prétention, humiliante pour des hommes, de porter les culottes quand leur devoir devrait se borner à les raccommoder.

**N. B. Voir, à la quatrième page, l'article «Dernière Heure» qui enregistre le vote consacrant l'union qui règne au sein du Conseil Municipal.**

## A MONSEIGUR L'ABBÉ LÉGASSE

Eh! oui! Je vous appelle abbé, tout simplement, pour ne pas effrayer votre modestie de prêtre, j'allais dire votre humilité. L'humilité, vous le savez bien, est, ou devrait être, la première vertu des ministres du Christ. A contempler le ciel, à se perdre dans la grandeur, l'immensité de Dieu, ils veulent leur petitesse, leur néant; ils se voient des «ciron» comme disait Pascal. Vous me saurez donc gré, au lieu de vous octroyer un sonore monsignor, titre qui n'est certainement pas plus agréable à Dieu, de vous appeler simplement Monsieur l'abbé.

Les bigotes seront furieuses, elles qui crient partout: «vive Notre Seigneur» — «Notre Seigneur», c'est vous! Elles sont idolâtres, ces braves femmes! Votre voix autorisée leur clamerai — je n'en doute pas, parce que je vous connais très orthodoxe: «Mes sœurs en Jésus Christ, votre Seigneur, c'est Dieu, et Dieu, ce n'est pas moi» Vous verrez qu'elles vous croiront comme, d'ailleurs, elles croient tout ce que vous leur dites.

Mais laissons les bigotes et parlons de vous. Vous rentrez dans votre bonne ville de St-Pierre après un long séjour en France, séjour terrible où rien ne vous a été épargné: labeur incessant, déplacements fiévreux à la ville et aux plages, courses échevelées après l'or, cet or destiné à élever la basilique. Et vous racontez votre travail énorme, vos angoisses, vos peines, ce qu'il vous a fallu dépenser de courage, de ténacité, d'habileté, pour récolter la grosse somme. Des yeux se mouillaient: «Pauvre homme, cher grand homme» disaient quelques pieuses fidèles d'une voix émue.

Le grand homme n'est pas bien à plaindre: il a le teint frais, l'œil clair, la démarche simple et il doit conserver un bien mince souvenir de tous ses tracas —

En réalité, cher abbé, vous avez fait de la réclame, beaucoup de réclame. Etais-elle pour vous, ou allait-elle à notre future église? Peu importe. Un résultat est acquis: vous avez réuni une somme assez importante et, à ce titre, nous vous devons nos remerciements. Mais n'allez pas faire croire que vous vous êtes livré pour cela à un travail d'hercule: si le succès a couronné vos efforts, n'allez pas dire surtout, une fois encore: c'est à moi seul qu'en revient le mérite.

Si vous avez récolté de l'argent, ce n'est pas à cause de votre nom, encore moins à cause de votre titre. Les monsignori pullulent en France, tout comme les comtes paupiers; il n'y a qu'à payer pour être servi. Il ne suffit pas, pour faire des quêtes productives, d'arborer un pompon du plus beau violet ou une soutane éblouissante. Les chanoines Rosenberg sont nombreux en France, et les princes de Viteval, aussi: l'habit, fût-il violet, ne fait plus l'abbé. Si vous avez été pris au sérieux, c'est parceque vous êtes encore supérieur ecclésiastique à St-Pierre et que le conseil municipal vous a autorisé à quérir pour l'Église.

Il s'ensuit que vous devez des comptes au gouvernement dont vous êtes le fonctionnaire et au conseil municipal dont vous êtes le mandataire. Mais vous ne voulez en rendre ni à l'un ni à l'autre.

Vous êtes commerçant pourtant, quoique vous disiez en chaire, vous avez été élevé dans une atmosphère de négocios surchauffée: votre famille brasse des affaires sans nom-



bre. Vous savez donc qu'il faut toujours rendre des comptes, même quand on est prêtre, surtout, peut-être quand on porte la soutane. Nous appelons cela « payer la douloreuse ».

Les laïques, les profanes, les impies pour employer vos mots, n'ouvrent jamais de souscriptions sans publier immédiatement et au fur et à mesure, les noms des donateurs. Vous, vous publiez peu de chose ou rien parce que vous vous croyez demi-dieu, bien au dessus des lois. Mais il n'y a plus de demi-dieux, à l'heure actuelle, vous devez commencer à en faire l'expérience vous-même et la soutane, même violette, n'accorde plus de privilège aussi exorbitant. C'est très curieux que vous ne sentiez pas cela, que l'on soit obligé de faire un scandale. Et le scandale porte toujours des fruits : celui qui est en train d'éclater pourrait bien éclabousser votre robe de prêtre.

Personne ne vous accuse encore, mais tout le monde se demande pourquoi vous voulez tenir caché le produit de vos souscriptions.

Vous dites que les donateurs ont versé sous conditions : il leur faut une église en ciment armé, une église ignifuge. Permettez-moi de ne pas le croire. Si quelques souscripteurs ont imposé cette réserve, il est fort évident que les personnes qui ont versé dans les églises, au moment des quêtes, que ces anonymes, et ils sont nombreux, ont donné sans réserve aucune.

Vous vous écriez : « On ne peut douter de moi ; on ne peut songer à me discuter. » On ne discute pas, cher abbé, on fait une simple déduction. Pourquoi donc ne veut-il produire ses comptes ? Est ce déshonorant ? Qu'y a-t-il à cacher ? Voilà le sentiment général.

Vous êtes pauvre comme Job, dites-vous encore. Job n'avait que son fumier : vous avez un beau lit, des soutanes de grand prix, des plumets des plus violettes, des bas de soie, des anneaux d'améthyste et même des bonnets d'évêque. Avouez que vous êtes plus riche que Job. Job n'aurait pas été reçu à Paris, dans la rue de Varennes ; vous, vous en êtes un habitué.

Job ne buvait pas de champagne. Le lendemain de votre arrivée à Saint-Pierre une foule assez considérable parcourait la ville en criant à tue-tête : Vive Monseigneur. La manifestation religieuse cachait une manifestation politique ; on voulait faire revivre un peu de la popularité morte, et le champagne, la nuit, coulait à flots.

Saint-Pierre, Monsieur l'abbé, est un pays profondément catholique ; il respecte ses prêtres, mais il entend que ceux-ci restent dans leur église. Dès qu'ils descendent dans la rue, ils deviennent de simples unités, humbles mortels, pas supérieurs d'un sou aux autres et il faut qu'ils s'attendent alors à être traités comme tels.

Nos prêtres vont trop dans la rue depuis l'année dernière ; on finira par établir une ligne de démarcation très nette entre la religion et ses représentants ; on restera fidèle à l'une, on mettra les autres de côté.

Si c'est ce schisme que vous attendez, continuez à organiser ou à laisser organiser des manifestations soi-disant religieuses parlez beaucoup de vous en chaire et continuez à nous donner à la place de sermons moraux, des conférences sur le béton armé et ses miracles ; et l'Eglise vous devra un fier cierge.

## Au Conseil Municipal

Lundi dernier, le Conseil Municipal ouvrait sa session d'août, d'ordinaire la moins chargée d'affaires.

Le Conseil a autorisé le maire à aller en justice pour une demande de paiement de terrain formulée par M. Houdre, avec demande reconventionnelle de location d'une partie de place et de rue occupée par M. Houdre.

Le maire a également prié le conseil de préciser l'autorisation générale qui lui avait été donnée pour intenter l'action contre la fabrique.

A ce moment, M. Georges Lefèvre a exprimé à ses collègues que M. le curé l'avait chargé de dire au conseil qu'il voudrait bien avoir une entrevue avec M. le maire dans le but d'une entente et de conciliation.

Ces mots font toujours bon effet quand on a affaire à une population aussi paisible que celle de Saint-Pierre. Mais dans la circonstance, nous nous étonnons que M. le curé, qui possède de bonnes plumes, n'ait pas mis la main à la sienne pour demander à M. le maire une entrevue qui certes lui aurait été accordée avec plaisir.

D'un autre côté, M. le curé Légasse sachant que le maire ne peut rien décider sans son conseil, il eut été bien préférable, pour couper court à toutes ces lenteurs calculées, de lui adresser un mémoire qui serait soumis aux conseillers municipaux. Quand on veut réellement aller de l'avant, voilà comment on s'y prend : alors il n'y a plus de discussion possible sur l'interprétation donnée à des paroles qui sont plus ou moins ambiguës. Une question posée nettement exige une réponse qui soit catégorique et les malentendus disparaissent.

En entrant dans des pourparlers, c'est éterniser la question, et essayer de fatiguer les plus tenaces à une solution amiable.

M. G. Lefèvre a été choisi parce que il est le beau-frère de M. E. Bidet, trésorier de la fabrique, et que, vis à vis de son hôte, il était obligé de n'être pas trop réticent. Quant à M. le trésorier Bidet, nous le savons plus intransigeant que son curé, ce n'est pas peu dire. En passant, nous l'engageons à ne point autant se découvrir comme dans le procès de la fabrique contre l'entrepreneur de la refaction de l'ancienne église, procès qui sera la honte du conseil de fabrique de M. l'abbé Légasse.

Dans cette circonstance encore récente, le public qui pense et qui ose le dire, a été scandalisé du manque de conciliation dont on a fait tant état. L'animosité seule a présidé au règlement de cette affaire et M. Bidet a été celui que l'on a fait mettre en avant pour l'exécution d'une décision qu'il lui aurait répugné de prendre pour son propre compte s'il avait eu son indépendance d'agir.

## DONATIONS

Jusqu'à dimanche dernier, tout le monde croyait de confiance que M. l'abbé Légasse avait quêté et recueilli à l'aide de quêtes à domicile la grosse somme que l'on dit être en sa possession.

L'importance de la somme est toujours à connaître, c'est une conjecture ou un mystère de plus à ne point chercher à approfondir sous peine de la damnation éternelle.

Quant aux donations notariées stipulant avoir été faites à la condition expresse que l'église soit bâtie en ciment armé, nous nous en étonnons. Notre étonnement, tout le monde le partagera avec nous quand on pourra apprécier qu'il a fallu par un heureux hasard que M. l'abbé Légasse s'adresse à tous les apôtres convaincus de l'emploi du ciment armé ; ou que notre curé impose à ses donateurs l'obligation de lui souscrire des donations notariées afin de lui permettre de vaincre sans résistance la répugnance de ses paroissiens contre l'emploi du ciment armé. Tout homme de bon sens ne peut sortir de ces deux alternatives et la dernière nous semble a priori la plus supposable. Comment maintenant admettre, sans une certaine résistance, qu'il y a quelques mois, en pleine période électorale, le clergé annonçait que **Monseigneur se ralliait à la préférence de la population pour la construction en bois** ? . . .

Voilà des contradictions qui nous semblent aussi peu politiques qu'elles sont flagrantes en déductions révélatrices.

Pour sortir de cette impasse, le Réveil offre une prime à celui qui décentement pourra expliquer dans ses colonnes cet anomalie ou ce revirement survenu en si peu de temps dans les intentions de ceux voulant venir à notre secours. A qui ou à quoi attribuer cette défiance subite de nous imposer des conditions ou des obligations que l'éloignement de notre pays et l'ignorance de son climat ne pouvaient leur permettre de résoudre en connaissance de cause, sans qu'il leur soit fait violence dans le but de nous déclarer incapables de savoir ce qu'il nous faut ?

R. S. V. P.

## LA SORCIÈRE

M. M. Caperon dans son roman **« Une drôle d'histoire »** nous fait le portrait d'une sorcière dont, dit-il, **les talents n'étaient pas contestés** ; nous croyions cette Sorcière morte depuis longtemps. Il n'en est rien, elle vit encore et continue à . . . tromper les âmes crédules.

Témoins ces trois fillettes en pleurs, qui mercredi dernier dans la soirée rentrant de chercher des graines au Cap

Noir, fuyaient vers la ville de toute la vitesse de leurs jambes tremblantes.

Questionnées sur la cause de leur émoi elles répondirent que la veille dans l'après midi la **Sorcière** avait dit à leur mère : « Faites rentrer vos enfants de bonne heure demain car la veille de la St Louis une grande calamité doit s'abattre sur notre pays; le tremblement de terre de samedi n'est que le prélude de plus grands malheurs, Saint-Louis doit nous punir... à moins que Saint-Christophe n'intervienne ! »

Et les enfants attardés furent difficilement consolés par un passant charitable qui les reconduisit à domicile...

Le 24 août est passé, le 25 aussi et la sus-dite catastrophe n'est pas venue troubler notre malheureux pays déjà si éprouvé.

Saint-Christophe est sans doute intervenu(?) d'ailleurs il sait que si la Saint-Louis se célèbre le 25 août elle se célèbre aussi le 19, que si la St-Christophe doit se fêter le 25 juillet, elle peut aussi être retardée et que cette année à **Saint-Pierre au moins** on a fait coïncider (en sabrant le champagne) la Saint-Christophe avec la St-Louis. Simple coïncidence que la **sorcière** certes n'avait pas prévue.

T. LÉMAQUE

la maison Légasse neveu, soit directement, soit par personne interposée.

Ce n'est pas plus malin que ça. Mais M. l'abbé Légasse compte sans ses hôtes.

## A MOUZAIAVILLE (Algérie)

Le 14 juillet à 5 heures du soir, a eu lieu la distribution des prix à l'école de garçons. La grande salle était trop petite pour contenir les nombreuses familles qui avaient tenu à donner une marque d'estime à notre sympathique et dévoué instituteur, M. Coudert.

M. le Maire présidait, entouré de son Conseil municipal. Après l'exécution de la *Marseillaise* par la Société inmusicale les « Enfants de Mouzaïaville », M. Germain a rappelé à l'assistance les beaux succès remportés cette année par l'école de M. Coudert et l'a chaleureusement félicité ainsi que les lauréats.

M. Coudert, après avoir remercié M. le Maire de ses compliments trop élogieux, et aussi l'auditoire d'être venu si nombreux à cette fête, a, dans une improvisation aussi simple qu'intéressante, expliqué le sens de la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.

Les élèves ont ensuite récité quelques morceaux de prose et de vers, entrecoupés de morceaux de chants appropriés à la circonstance, et la lecture du palmarès a commencé.

Il serait trop long de donner ici la liste des lauréats; disons simplement que les pères de famille sont d'autant plus heureux de féliciter M. Coudert, qu'on n'avait jamais obtenu, dans notre localité, des résultats aussi éclatants.

## Tremblement de Terre

Samedi dernier, dans la soirée, beaucoup de personnes ont entendu le grondement, puis ont ressenti la commotion d'un tremblement de terre. Ce phénomène s'est fait sentir vers huit heures et demie.

Ce n'est que le lendemain en se rendant compte chacun des impressions ressenties, que l'on sut que Saint-Pierre avait été lui aussi visité par un tremblement de terre fort perceptible.

Au sud du Barachois et à l'île aux Chiens, la secousse a été sensible à ce point de faire se choquer des bouteilles placées les unes à côté des autres. Une pendule s'est arrêtée marquant 8 h. 37.

Décidément, comme disent certaines braves femmes, c'est la fin du monde qui est annoncée par des phénomènes divers, dont le plus saillant est certes la levée de boucliers que l'on suscite au nom des convictions religieuses contre un ordre de choses établi et agréé.

## NÉCROLOGIE

Samedi dernier, on apprenait avec étonnement de stupeur que d'émotion que M. de Monroty venait de succomber des suites d'une opération.

Pendant son séjour à Saint-Pierre, M. de Monroty s'était concilié de nombreuses et bonnes relations par son affabilité. Aussi, grand a été l'étonnement quand on a appris son déplacement, quand on a su qu'on l'accusait d'avoir fait de la politique. Ce reproche était mal fondé et se trompait d'adresse, M. de Monroty n'étant pas même électeur. Le seul reproche que l'on aurait pu lui faire, s'il était faisable, eut été celui d'avoir pour amis des gens lancés dans la lutte électorale. Ce n'est pas précisément très logique de baser des reproches sur des relations mondaines qui ne démontrent aucune participation au fait incriminé. De là à accuser M. de Monroty de tous les manquements, il n'y avait qu'un pas et ce pas fut franchi, certes aux regrets de ses amis.

Le départ de M. de Monroty une fois fixé, ses amis du Dancing club offrirent à M. et Mme de Monroty une soirée d'adieu qui fut très goutée et qui malheureusement devait être la dernière des bonnes relations d'entraîn dont il s'était fait l'organisateur infatigable.

De tels souvenirs sont bien faits pour regretter celui qui n'est plus, pour regretter la mesure dont il a été atteint comme pouvant être la cause directe ou indirecte qui atteint sa veuve, déjà une première fois éprouvée.

A cette occasion et dans cette intention, nous adressons à Mme de Monroty l'expression de nos sentiments de condoléance et la part que nous prenons au malheur qui lui arrive ainsi éloignée de ses amis, dont la sympathie lui aurait été de quelque soulagement à sa peine.

## DERNIÈRE HEURE

Vendredi dernier, dans un vote de confiance félicitant le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité a encouragé son premier magistrat à perséverer dans l'attitude énergique par lui prise dans les circonstances difficultueuses que traverse la municipalité.

M. Daygrand a été très sensible à cette attention reconfortante de ses collègues et y a répondu non moins énergiquement.

## FÊTE DE L'ILE AUX CHIENS

Dimanche 28 août, si le temps le permet, fête et tir à l'île aux chiens.

A partir de l'heure de la grand-messe, le vapeur **Laborieux** sera à la disposition des personnes qui voudront s'y faire transporter.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.